



Femmes et socialisation

Certains membres de notre comité ont eu la chance d'assister au réseau d'action féministe de la CSQ qui s'est tenu à Saint-Hyacinthe, les 18 et 19 janvier 2024, sous le thème « Femmes et socialisation ». Le réseau fut, comme à l'habitude, une excellente source d'informations sur les enjeux que vivent les Québécoises. Parmi les différentes conférences qui nous ont été présentées, voici les informations intéressantes que nous souhaitons vous partager.

À la suite de deux exposés dynamiques de Julie Pinel sur la socialisation de genre et de Marie-Sophie Villeneuve sur la conjoncture sociopolitique, nous avons eu droit à une présentation d'Isabelle Plante de l'UQAM sur la socialisation en milieu scolaire. Nous y avons appris que l'on socialise différemment les filles et les garçons et ce, de façon inconsciente. Que ce soit à la maison ou à l'école, les parents, éducateurs, enseignants encouragent ou développent, sans le savoir, des stéréotypes de genre en utilisant certains mots genrés, en attribuant des tâches selon le sexe de la personne et en utilisant du matériel pédagogique porteur de ces stéréotypes. De plus, nos méthodes d'éducation influencées par ces stéréotypes nous poussent à adopter certaines pratiques genrées comme d'être plus tolérant envers le besoin de bouger ou de se tirailler des garçons et d'encourager le dévouement et la docilité chez les filles. Avec le temps, ces

Suite en page 4



La démocratie syndicale, c'est l'affaire de tous !

Édito du président

Lors de chaque rentrée scolaire, vos conseillers syndicaux ainsi que vos responsables politiques et moi-même nous nous posons les mêmes questions :

Comment partager efficacement l'information ? Comment encourager nos membres à s'impliquer ? Comment améliorer nos façons de faire ?

Durant toutes ces années passées au Syndicat de Champlain, j'ai constaté que vos officiers syndicaux ainsi que tout le personnel tentent constamment d'améliorer la circulation de l'information, la participation des membres et les façons de faire.

Avec la dernière ronde de négociations, toutes ces questions sont vite réapparues pour des objectifs différents. Évidemment, nous voulions que vous soyez informés des dernières nouvelles le plus rapidement et le plus fidèlement possible. Nous voulions également que vous vous sentiez impliqués par les activités de mobilisation. Mais l'un des défis les plus importants a été d'encourager votre participation au vote électronique.

Ce n'était pas la première fois que nous allions de l'avant avec Dexero, notre plateforme de votation électronique. Vous le savez probablement, la pandémie a été un catalyseur qui nous a forcés à réfléchir à notre processus jusqu'à en modifier nos statuts dans notre *Constitution & règlement* lors d'un congrès extraordinaire.

Ne pouvant plus nous réunir en présentiel, nous devons trouver de nouvelles manières de procéder. Ce travail s'est affiné au fil des tests. Au début, nous constatons des taux de participation semblables lors de nos assemblées virtuelles que lors de nos assemblées en présentiel.

Eh bien, lors de cette dernière négo, nous avons récolté les fruits de cet arbre planté il y a environ quatre ans. Pour plusieurs de nos sections, les taux de participation

ont atteint un record ! De plus en plus de membres s'intéressent à leurs conditions de travail. La démocratie syndicale se porte bien à Champlain.

Mais, est-ce que tout est rose ? Non, évidemment. Il existe des inconvénients que l'on nous a partagés. Par exemple, il est moins simple de percevoir le pouls dans la salle lorsqu'on ne voit pas ses collègues. Il peut également persister un sentiment d'isolement et l'impression d'avoir une moins bonne capacité d'influence.

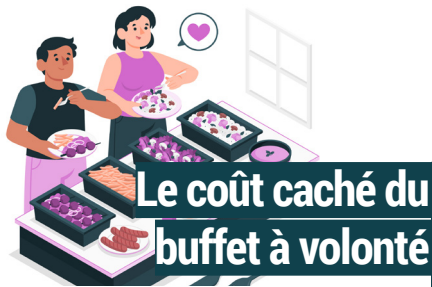
Bien qu'il soit vrai que de ressentir le pouls est un élément manquant de nos rencontres en virtuel, la période d'assemblée délibérante est là pour permettre à tous de se faire entendre sur leur position. Les règles pour intervenir sont les mêmes en présentiel qu'en virtuel.

Pour contrer l'isolement, l'une des façons de faire propre au Syndicat de Champlain est de tenir le vote en formule différée. Que l'on assiste ou non à l'assemblée générale (même si je vous encourage à y participer), tous les membres ont une période de 48 h pour voter. Ce délai vous permet de discuter avec les collègues, de nous appeler pour poser des questions, de prendre le temps de valider la compréhension des enjeux, etc.

Dans tous les cas, nous sommes sur la bonne voie. De consultation en consultation, les taux de participation s'améliorent. Une habitude s'est installée et je suis ravi de vous voir répondre aussi nombreuses et nombreux. Lorsque nous serons à l'heure du bilan de cette négociation, je compte sur vous pour être tout aussi mobilisés et pour nous faire part de pistes de solution. La démocratie syndicale, c'est l'affaire de tous !

Jean-François Guilbault

Président du Syndicat de Champlain



Avec l'augmentation des prix et notre rapport complexe à la consommation, il est compréhensible que nous cherchions à maximiser nos économies. Se gôinfrer à l'excès dans les buffets ou boire sans modération dans les formules tout inclus, sous prétexte de « rentabiliser » notre dépense, n'est peut-être pas la meilleure solution !

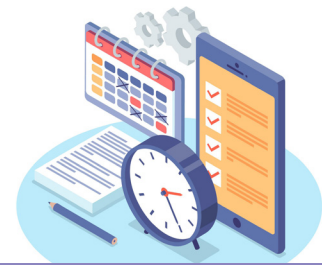
Cette solution, si on la transpose à d'autres contextes, elle nous semble encore moins cohérente. Je parle ici de l'assurance collective. Certains pourraient erronément penser que plus ils utilisent de services, plus ils rentrent dans leurs dépenses liées à leur prime d'assurance collective. Si nous avons l'objectif de réduire nos cotisations d'assurance collective, il est essentiel de reconsidérer cette façon de faire.

C'est vrai, notre régime d'assurance collective coûte cher. Ici, nous sommes d'accord. Or, nous possédons un régime à rétention. Les primes sont établies en fonction de notre consommation. Plus la consommation est élevée et plus l'augmentation sera importante l'année suivante. L'inverse est aussi vrai, une baisse de la consommation entraînerait une diminution de l'augmentation des primes. Les seuls frais sur lesquels nous n'avons pas de contrôle sont les frais administratifs. Cependant, lors du dernier appel d'offres, nous avons réussi à les faire diminuer de 14,99 % à 8,99 %.

Attention, il n'est pas question ici de négliger notre santé ! Il faut seulement garder en tête que notre consommation a un impact sur la hausse des primes.

L'un des avantages de notre nouveau régime : nous n'avons pas à adhérer au régime complémentaire facultatif dès le départ. Tout peut se faire lorsque le besoin se fait sentir et sans avoir à faire la preuve de notre bon état de santé. Il peut s'avérer avantageux d'attendre avant d'ajouter des protections.

Sandra Boudreau
Coordonnatrice



Formations et conférences à venir : À vos agendas !

16 avril à 18 h : Soirée d'information sur le mouvement de personnel au secteur général (soutien scolaire)

Cette rencontre a pour but de vous transmettre des connaissances minimales des clauses qui concernent le mouvement de personnel du secteur général ou qui ont un impact sur celui-ci selon les différents statuts de salarié.

22 avril à 16 h 30 : Soirée d'information pour les enseignants à statut précaire et les stagiaires du secteur des jeunes au CSS Marie-Victorin

Pour informer les membres du CSSMV sur les types de contrats et la rémunération, sur la démarche d'évaluation, sur les listes de priorité d'emploi et sur la tâche enseignante.

23 avril à 19 h : Soirée à saveur féministe animée par Léa Clermont-Dion

Mme Dion nous présentera sa conférence *Porter plainte : Agir pour prévenir*. La soirée se déroulera dans une salle du Foyer Saint-Antoine de Longueuil. Le coût est de 10 \$ qui seront versés entièrement à l'organisme *L'Hébergement l'Entre-Deux*.

24 avril à 16 h 30 : Rencontre d'information sur les droits parentaux (enseignants)

25 avril à 19 h : Rencontre d'information sur les droits parentaux (soutien scolaire)

Pour les futurs ou nouveaux parents, la conseillère à la sécurité sociale de la CSQ, Mélanie Michaud expliquera les droits en regard de la convention collective ainsi que du Régime québécois d'assurance parentale.

7 mai à 17 h : Soirée d'information pour les enseignants à statut précaire et les stagiaires du secteur des jeunes au CSS de la Vallée-des-Tisserands

Pour informer les membres du CSSVT sur les types de contrats et la rémunération, sur la démarche d'évaluation, sur les listes de priorité d'emploi et sur la tâche enseignante.

8 mai à 17 h : Conférence d'Éduconnexion sur l'impuissance et la résignation active

Face à une situation difficile sur le plan éducatif, personnel, relationnel ou même sociétal, comment l'impuissance et la résignation se développent-elles chez une personne ou un groupe ? À l'issue de cet atelier, vous serez en mesure d'expliquer le phénomène, de le reconnaître au quotidien et d'identifier des actions concrètes de prévention et d'intervention.

15 mai à 19 h : Formation de sensibilisation à la violence conjugale

Pour aider la sensibilisation à la violence conjugale, le comité de la condition féminine du Syndicat de Champlain organise une formation avec Mme Ariel Trickey-Massé, intervenante à la maison d'hébergement *Le Carrefour pour Elle* de Longueuil.

5 juin à 18 h 30 : Soirée d'information sur le mouvement de personnel au secteur des services directs aux élèves (soutien scolaire)

Cette rencontre présentera les étapes du mouvement de personnel et selon les statuts de salarié, l'objectif demeure la bonne compréhension des clauses se rattachant aux affectations et à leurs impacts.

Une soirée d'information pour les enseignants à statut précaire et les stagiaires du CSS des Patriotes aura également lieu ce printemps, ainsi que des séances d'information sur l'assurance-emploi, les dates vous seront communiquées bientôt.

Pour toutes ces formations et conférences offertes, l'inscription est obligatoire sur notre [site Internet](#). Vous y trouverez de plus amples détails.



Objet : Projet éducatif

Geneviève en lettre attachée

Quand celui-ci arrive à échéance, il revient à votre équipe du personnel de faire la mise à jour du projet éducatif pour déterminer quelle sera la ligne directrice de l'organisation de votre travail visant la réussite éducative. Un contrat contenant les grandes lignes qui définissent la mission éducative de votre établissement et dans lequel tout ce qui y est rédigé entraîne des obligations quant à votre action professionnelle.

Des modifications apportées à la LIP ont transformé les pratiques concernant la nature du projet éducatif. *Le Plan de réussite*, document complémentaire, a été aboli et dorénavant la conception du PÉ des établissements doit être en **cohérence** avec le *Plan d'engagement vers la réussite* du CSS qui lui doit s'harmoniser avec le *Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Éducation*.

Actuellement, ce qui sème la zizanie est le concept de **cibles visées** évoqué par le Ministère. Conséquemment, on vous demandera peut-être de « chiffrer » vos objectifs, ce qui fera de votre PÉ un outil de gestion mathématique pour vérifier l'atteinte des résultats. Pourtant, un PÉ consiste, en fait, à mettre en mots les fondements de votre travail, l'essence même de votre identité professionnelle et les valeurs de votre équipe pour parvenir à la réussite éducative des jeunes et adultes apprenants. Malgré les nouveautés, le PÉ demeure un outil dans lequel on peut lire comment les forces vives de votre groupe seront mobilisées autour de la mission large de votre école ou centre.

Il existe une quantité d'expressions qui permettent de faire référence à ce que l'on désire mesurer sans pour autant avoir recours à l'utilisation d'un pourcentage fixe pour quantifier la réussite éducative. L'obligation de résultat n'exerce pas simplement une pression induite sur les élèves, surtout les plus vulnérables, mais aussi sur tous les acteurs gravitant autour de l'atteinte de ces « chiffres ». Des nombres pour quantifier le sentiment de sécurité de vos apprenants, pour dénombrer leurs gestes de violence, pour compter leur confiance en soi, pour mesurer leur maîtrise du concept du nombre, pour scorer le développement de leurs idées, pour proportionner leur capacité à résoudre des conflits, pour nombrer leur maîtrise d'une transition, pour calculer la qualité de leurs relations... Des chiffres à l'infini pour évaluer, déterminer, recenser, inventorier ou coter.

Les objectifs du projet éducatif découlent d'orientations qui conviennent à l'équipe-école et qui visent l'amélioration de la réussite des élèves. Couvrant impérativement les trois volets de la mission de l'école, dans le respect de l'égalité des chances, ils précisent ce vers quoi l'action éducative devrait tendre et ils permettent l'appréciation des progrès réalisés au fil du temps. Rappelez-vous que la mise en œuvre des multiples moyens d'actions demeure un travail collectif et que les efforts de tous sont nécessaires au succès des cibles visées. C'est grâce à des assises de cohésion, de collaboration et d'engagement, que le travail de l'équipe d'un établissement scolaire arrivera à ses fins.

En terminant, gardez à l'esprit que les mots que vous écrierez dans votre PÉ devront être judicieusement choisis pour assurer la pérennité des objectifs et moyens dans le temps parce que les milieux scolaires font face à d'importants obstacles qui alimentent les difficultés comme la pénurie, le mouvement de personnel, le nombre d'élèves en difficulté d'apprentissage, la présence grandissante de violence, l'épuisement, le financement, la déresponsabilisation parentale, etc. Il faudra rédiger avec vigilance tout ce qui se trouve à l'intérieur de votre PÉ afin de protéger l'autonomie professionnelle et de cultiver la motivation du personnel à travers son sentiment de compétence à contribuer à la réussite de tous.

Geneviève Bourbeau

Coordonnatrice



laPersonnelle



Vous avez accès à des assurances auto, habitation et entreprise exclusives



[En savoir plus](#)

Femmes et socialisation (suite)

stéréotypes deviennent des généralisations qui, à leur tour, contribuent à développer une socialisation différenciée. Selon Julie Pinel, la socialisation genrée engendre plusieurs effets dans la société : une ségrégation professionnelle, le syndrome de l'imposteur, des violences conjugales, un partage inégal des responsabilités familiales, la culture du viol, etc. Une des solutions avancées pour contrer le développement des stéréotypes de genre est la valorisation des intérêts et des goûts individuels de l'enfant peu importe son genre.

Chiara Piazzesi de l'UQAM, quant à elle, nous a présenté les effets de la socialisation genrée dans le couple. Ces effets sont à la base de la charge mentale des femmes d'aujourd'hui. D'ailleurs, le concept de « charge mentale aux tâches domestiques » est apparu pour la première fois en 1984 dans un article de la sociologue française Monique Haicault, intitulé *La gestion ordinaire de la vie en deux*. Dans un couple, nous retrouvons une spécialisation genrée des tâches qui s'accroît davantage lorsqu'un couple a des enfants. En effet, les tâches régulières, routinières et de soin sont souvent attribuées aux femmes, alors que les tâches plus exceptionnelles, comme les rénovations et le temps de loisirs avec les enfants (surtout sportifs) sont plutôt réservées aux hommes. Influencées par les stéréotypes de genre, les femmes iraient même jusqu'à faciliter

et encourager cette division genrée des tâches. Toutefois, cette ligne de conduite s'estomperait tranquillement avec l'arrivée des nouvelles générations.



Enfin, le réseau a accueilli Francine Descarries, une sociologue renommée et spécialisée en études féministes qui nous a présenté la conférence : « Du côté des petites filles : le monde du travail ». Elle a commencé son exposé en nous disant que la société mise davantage sur la différence des sexes que sur leur complémentarité, ce qui engendre plusieurs problématiques. Cette conception sociale encourage une division hiérarchique des sexes qui est acceptée autant par les garçons que par les filles et qui rend service au patriarcat. Par chance, les possibilités se sont élargies pour les femmes, mais celles-ci se retrouvent encore bloquées par un plafond de verre qui limite l'accès aux postes de direction et aux emplois plus rémunérés. Les préjugés inconscients font en sorte que les femmes sont quasi absentes dans certains domaines (construction, transport et industries primaires). Toutefois, elles sont très présentes dans les domaines du soin, des services personnels et de l'éducation. Ces domaines dit du *care* sont souvent dévalorisés dans la société à cause des

préjugés sur la valeur du travail des femmes. En effet, pratiquer un métier basé sur le développement de l'enfant est perçu comme le prolongement de la maison.

Ainsi, les compétences de ces professions dites « féminines » sont sous-évaluées, car elles sont considérées comme naturelles pour les femmes, donc moins difficiles. Ces emplois pratiqués par des femmes sont malheureusement moins bien rémunérés et offrent de moins bonnes conditions de travail et de retraite.

D'un autre côté, les emplois considérés comme « masculins » sont mieux perçus socialement et sont plus valorisés, car le travail nécessite supposément plus d'efforts. Selon Mme Descarries, les gestionnaires masculins en entreprise sont portés inconsciemment à écouter davantage leurs collègues masculins, à leur donner plus de promotions et à les choisir comme partenaire.

Nous concluons cet article avec une citation de Simone de Beauvoir qui a été partagée lors du réseau : « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. » Malgré les améliorations des conditions féminines, ces paroles ont du sens pour nous, surtout avec la conjoncture sociopolitique mondiale actuelle.

Catherine Hamelin

pour le comité de la condition féminine

Reçus fiscaux émis par l'assureur Beneva

En tant que contribuables, nous avons à produire une déclaration annuelle de revenus au provincial et au fédéral. Il est possible, et ce, aux deux paliers de gouvernement, d'obtenir un allègement fiscal sous forme de crédit d'impôt pour frais médicaux. Ce crédit est accessible pour les particuliers ayant engagé des frais médicaux importants pour eux-mêmes, pour leur personne conjointe ou pour leurs personnes à charge. À titre de participante ou de participant à un régime collectif d'assurance, vous pouvez inclure à vos dépenses en soins médicaux les primes payées à l'égard d'une assurance maladie privée.

Vous trouverez la marche à suivre pour obtenir les relevés sur notre [site Internet](#).

